Conférence du désarmement

4 mai 2020 Français

Original: anglais/russe

Note verbale datée du 30 avril 2020, adressée par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant le dixième anniversaire de la signature du Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START)

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de le prier de faire distribuer aux États membres le texte de la déclaration jointe du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant le dixième anniversaire de la signature du nouveau Traité START, en tant que document officiel de la Conférence.

La Mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.







Annexe

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du Traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs

Le 8 avril 2010, le Traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START) a été signé. Ce traité a marqué une nouvelle étape importante du développement de la coopération entre la Russie et les États-Unis d'Amérique en matière de limitation des armes nucléaires dans l'intérêt du renforcement de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. Conformément aux dispositions du Traité, les arsenaux stratégiques des deux pays ont été réduits et ramenés à des niveaux qui n'avaient jamais été aussi bas et un mécanisme efficace de transparence mutuelle et de prévisibilité a été mis en place. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Traité START, les parties ont mené plus de 300 inspections dans leurs installations stratégiques respectives sur la base de la réciprocité et ont échangé près de 20 000 notifications. Les questions liées à la mise en œuvre du Traité sont régulièrement examinées dans le cadre de la Commission consultative bilatérale créée à cet effet.

Le rôle et l'importance du Traité augmentent considérablement dans les circonstances actuelles difficiles sur le plan international, puisque ce traité reste, en fait, le seul mécanisme de limitation des armements portant sur les armes stratégiques de nos deux pays. Nous estimons indispensable de conserver ce mécanisme qui a fait ses preuves et de veiller à ce qu'il reste viable, ce qui, nous en sommes convaincus, servirait l'intérêt de la Russie et des États-Unis d'Amérique, ainsi que celui de l'ensemble de la communauté internationale, garantirait la prévisibilité dans le domaine des armes nucléaires et favoriserait le maintien de la stabilité stratégique.

À l'initiative du Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, il a été officiellement proposé à la partie américaine, en décembre de l'année dernière, de prolonger le nouveau Traité START sans conditions préalables et de commencer à travailler sur les questions pratiques connexes. Nous espérons recevoir rapidement une réponse positive des États-Unis d'Amérique.

2 GE.20-06361